

ATTESTATION DE LABÉLISATION

Label CH-N79901-2022-058

Les entreprises

Union fribourgeoise du Tourisme & Terroir Fribourg

ont obtenu le label CARBON FRI pour leur campagne de communication 2022. Les entreprises ont rempli toutes les conditions requises et soumis tous les documents nécessaires à l'obtention du label conformément au règlement de labélisation du 15/05/2018.



En particulier, ce certificat atteste

Que le bilan CO₂ a été établi par une organisation accréditée, garantissant la conformité avec la norme ISO 14064-1.

La présence d'une politique climatique et d'une déclaration d'intention pour réduire les émissions de CO₂.

La présence d'une attestation de l'investissement dans la Fondation.

Le label est valable pour une durée d'un an à partir du 12/10/2022.
Pour maintenir la continuité du label, le renouvellement doit être soumis au plus tard le 12/08/2023.

En trois exemplaires à Fribourg, le 12/10/2022

Autorisé par



Chantal Robin

Présidente, Fondation Carbon Fri